



Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de Règlement CO-2024-1288 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel

1. Lors de sa séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *projet de Règlement CO-2024-1288 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel* afin de prescrire des conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ou à la délivrance d'un permis de construction et établit dans quelles situations elles s'appliquent, les cas d'exemption ainsi que les règles et modalités relatives à ces conditions. Ce projet de règlement remplace le Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 novembre 2024 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.
3. Au cours de cette assemblée publique, la personne, par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement peut être consulté sur longueuil.quebec/services/reglements-municipaux dans la section « Règlements en processus d'adoption » ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 15 novembre 2024.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière